

Il n'y a personne d'autre qu'eux pour cela, monsieur l'Orateur. Il ajoute:

Ils ne bénéficieraient plus du droit traditionnel de choisir un praticien, à moins de payer davantage pour les services d'un optométriste.

L'optométrie et l'ophtalmologie doivent être incluses, selon moi, si l'on veut assurer des soins convenables au pays, en ce qui touche la vue.

Cette demande mérite une étude sérieuse, à mon avis.

Je voudrais aussi faire quelques commentaires, si on me le permet, sur une déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen). J'aimerais lire la déclaration en question mais, auparavant, je tiens à dire que je l'approuve de tout cœur. Elle sonne juste, selon moi. Le ministre l'a prononcée durant son discours devant la *Dental Association*, à Halifax, le 15 juin dernier. La voici:

La santé est un objectif national et il appartient au gouvernement fédéral de lancer, de favoriser et d'appuyer des programmes et de veiller à la santé de l'ensemble des Canadiens.

• (8.40 p.m.)

J'admets que le gouvernement fédéral assume une grande responsabilité dans ce domaine, néanmoins, je voudrais poser une question concernant cette déclaration.

Quel exemple donnons-nous, en tant que représentants de la nation au peuple canadien? Je parle des membres de la Chambre. De quels moyens disposons-nous, par exemple, pour rester en bonne forme physique? Assurément, se tenir en forme est aussi du domaine de la santé publique. Qu'on me le dise, de quels moyens disposons-nous sur la colline parlementaire? C'est une question que je voulais poser depuis longtemps, monsieur l'Orateur. De nos jours, au Canada, les écoliers disposent de merveilleux gymnases. Il y en a beaucoup dans ma petite ville et je m'en déclare un chaud partisan.

Je ferai remarquer cependant que les enfants prendraient de l'exercice même sans ces installations, parce que, presque tous, ils possèdent l'exubérance naturelle de la jeunesse. Quand même vous le voudriez, vous ne pourriez les faire tenir tranquilles. Mais que faut-il penser de l'absence de commodités dont nous souffrons ici? Est-il dû à une pénurie de fonds ou à la crainte de l'opinion publique? N'avons-nous même pas les moyens d'acheter une table de ping-pong qui nous permettrait de nous détendre un peu après avoir été assis pendant des heures? Comme conclusion, monsieur l'Orateur, j'ai, bien entendu, l'intention d'appuyer l'amendement qui, je l'espère, contribuera à faire du projet de loi en question une mesure législative ligne de notre appui.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, il y a quelques minutes,

le député de Peace-River (M. Baldwin) a fait mention d'une lettre que les députés ont reçue de l'Association médicale canadienne. Cette lettre, est adressée au premier ministre (M. Pearson) et des copis ont été envoyées à tous les députés. J'estime que l'Association médicale canadienne mérite une mention toute spéciale pour ses efforts. Dans le passé elle a consacré ses efforts à s'opposer au concept d'assurance frais médicaux. Maintenant que les principes généraux de celle-ci ont été acceptés dans le pays, l'Association semble concentrer ses efforts pour affaiblir le programme autant que faire se peut. Je m'étonne qu'elle fasse encore tant d'efforts après tous les débats que nous avons eus au Canada et l'acceptation générale du programme par la population. Je m'étonne qu'elle fasse ces efforts malgré le succès évident de programmes analogues dans d'autres pays. Nous entendons souvent critiquer le programme en vigueur au Royaume-Uni. A mon avis, un grand nombre de ces critiques sont injustifiées. Il suffit de regarder l'exemple d'autres pays dont les programmes d'assurance frais médicaux sont en vigueur depuis beaucoup plus longtemps et donnent pleine satisfaction.

Même en laissant de côté les autres pays, on peut trouver ici même, au Canada, assez de preuves qu'un régime universel fonctionnera très bien. En Saskatchewan, le régime est en vigueur depuis près de quatre ans. Bon nombre de médecins qui, en 1962, s'opposaient au régime en reconnaissent aujourd'hui la valeur. La Commission Hall a fait une étude exhaustive des services de santé. Il me semble que, très complet, son rapport répond à toutes les objections que l'Association médicale canadienne et d'autres critiques ont pu formuler. Malgré tout cela, nous recevons encore de l'Association médicale canadienne des lettres où elle nous demande, en fait, d'établir autre chose qu'un régime complet applicable à tous les Canadiens.

Dans sa lettre adressée au premier ministre, l'Association énumère, à la deuxième page, sept critiques importantes du bill n° C-227. Voici la première objection:

Que l'obligation virtuelle énoncée dans le bill restreint inutilement le droit individuel des citoyens de choisir le mode d'assurance que répond le mieux à leurs besoins;

La Commission Hall a traité de cette question. Elle a signalé que le régime doit être de caractère universel afin d'assurer à tous les Canadiens les meilleurs soins médicaux possibles au plus bas prix possible. Il y est question de services de santé établis sur une base de protection beaucoup plus large que celle des régimes privés disponibles au pays. Par exemple, la plupart des régimes en vigueur à l'heure actuelle ne prévoient pas de